Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_06-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_28SEPT26_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 28 septembre 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H15, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 21 septembre 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR
Absents ayant donné pouvoir : Murielle MUSSA-PERETTO, à Gladys LE SAUSSE
Absent : /

D_28SEPT26_06 Renouvellement des contrats d'assurance : lot "dommages aux biens" infructueux

Madame le Maire rappelle que le cabinet Consultassur a été chargé, par délibération du 15 septembre 2025, d'accompagner la commune dans le renouvellement de ses contrats d'assurances, ceux-ci arrivant à terme au 31 décembre 2026

Suite à la préparation des dossiers de consultation des entreprises d'assurances, et au vu du contexte, il a été décidé de :
-souscrire au contrat groupe du CDG56 pour le lot « Risques statutaires »
-de lancer une consultation en procédure adaptée pour les lots «1- Dommages aux biens », « 2- Responsabilité civile », « 3- Flotte automobile » et « 4-Protection juridique ».

Cette consultation a été lancée le 26 juin 2026 s'est terminée le 07 aout 2026 :
Lot 1 : aucune réponse
Lot 2 : une réponse
Lot 3 : une réponse
Lot 4 : une réponse

Les lots 2,3,4 sont en cours d'analyse par le cabinet Consultassur.

Concernant le lot 1 « Dommage aux biens » qui n'a reçu aucune proposition :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ **DECLARER** infructueux le lot 1 « dommage aux biens » en raison de l'absence de candidature remise
- ➔ **CHARGER** le cabinet Consultassur de relancer sous la forme d'une procédure de gré à gré (sans publicité ni mise en concurrence préalables), conformément aux dispositions du Code de la commande publique (article R.2122-2), la consultation du lot « Dommage aux biens »
- ➔ **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien à cette consultation

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_06-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.